

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 85 (1990)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Rapport annuel 1989

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport annuel 1989



Introduction: penser et douter

L'annonce de l'attribution du prix Wakker 1989 à la Ville de Winterthour a retenti comme un coup de timbale dans les milieux qui s'intéressent à la protection du patrimoine culturel.

Pourtant, ce prix n'était qu'un symbole du changement d'attitude de la LSP à l'égard du XIX^e siècle, comme on le lira plus loin dans le présent rapport.

L'histoire suisse comprend, pour l'essentiel, deux parties: la période agro-féodale et la période bourgeoise. Le tournant se situe en 1798, où la France napoléonienne renversa les 13 anciennes oligarchies, plus ou moins marquées, en libéra les sujets et imposa tout d'abord l'extension de la révo-

lution bourgeoise de 1789 à toute l'ancienne Confédération.

L'idéologie qui présidait à ces événements était celle des Lumières. Elle revendiquait l'égalité des droits pour tous et suscita une prise de conscience rationaliste et critique qui seule permit l'épanouissement des sciences naturelles: cogito ergo sum – je pense, donc je suis. L'égalité des droits entraîna en politique la démocratie et en économie la liberté de commerce et d'industrie;

les sciences naturelles furent la base du progrès technique dont notre bien-être est issu.

Ce progrès – nous l'avons malheureusement trop bien vu ces vingt dernières années – a d'autre part imposé l'exploitation de ressources non renouvelables les plus diverses, et nous sommes arrivés au point où l'on est obligé de se demander sérieusement comment nous pourrions continuer sur cette voie: dubito ergo sum – je doute, donc je suis.

Il découle de tout cela que le

XIX^e siècle a marqué notre situation actuelle beaucoup plus que n'avait pu le faire l'époque précédente de l'économie pastorale, des corporations et du service étranger. La LSP a toutes les raisons de s'intéresser à cette période et à ses conséquences, si elle entend – conformément à ses statuts – «assurer les meilleures conditions d'environnement et de vie en général». Il en découlerait logiquement que 1998 serait un anniversaire plus important à fêter que 1991...



C'est le droit canonique qui jusqu'à maintenant a sauvé la modeste chapelle sur la Haggeneegg.

Les anciens chemins

Les voies de communication historiques deviennent de plus en plus actuelles. La Société d'améliorations foncières d'Affeltrangen TG veut conserver, dans son périmètre, l'historique chemin de St-Jacques. – La chapelle de Haggeneegg, entre Einsiedeln et Schwytz, est toujours debout.

Une fructueuse et agréable collaboration s'est instaurée entre le groupe d'experts «Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse» (IVS) et la LSP. L'IVS procure à la LSP documentation et arguments, et celle-ci cherche à mettre les visées de l'IVS sur les voies juridiques. Ces visées, on sait que la LSP les a faites siennes lors de la révision de ses statuts. Elle l'a fait parce que le Tribunal fédéral, dans le cas du chemin de St-Jacques-de-Compostelle à Tobel TG, lui a contesté son droit de recours. Après ce refus, le dirigeants de la Société d'améliorations foncières d'Affeltrangen TG ont obtenu l'accord de leurs membres pour une protection totale, dans le rayon d'action de la

société, de l'*itinéraire de St-Jacques*. Celui-ci forme un réseau européen, à partir des Pays-Bas, de la Scandinavie, de la Pologne et de la Calabre, en direction de St-Jacques-de-Compostelle, au nord de l'Espagne, où saint Jacques, disciple de Jésus, a été inhumé.

La LSP a eu à s'occuper du même tronçon, plus loin au sud: au col de la *Haggeneegg*, entre Einsiedeln et Schwytz, se trouve une chapelle que le Conseil d'Etat avait voulu faire démolir en 1987 déjà. La section LSP s'est engagée à fond, avec le soutien de la presse, contre ce projet; elle a pu empêcher provisoirement la démolition, et, grâce à un don de 5000 francs, susciter la création d'une Fondation pour la sauvegarde de l'édifi-

ce. On a appris, au cours du printemps 1989, que le gouvernement désirait élucider la question du statut, en droit canonique, de la chapelle: la démolition exigerait une autorisation de l'évêque de Coire. En attendant, la chapelle est toujours là...

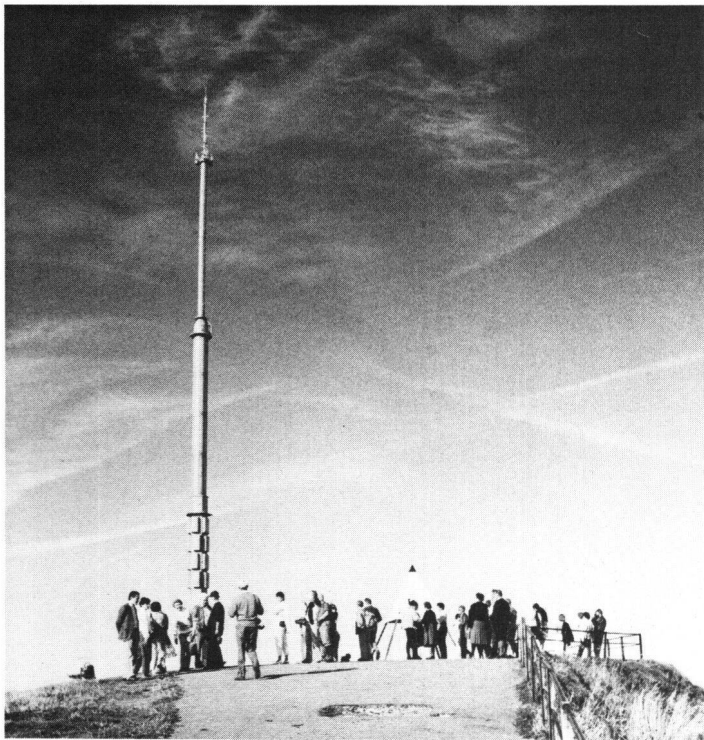
En rapport avec le recours de la LSP contre un projet de chemin forestier à *Bollodingen BE*, une visite des lieux s'est faite avec une délégation du Tribunal fédéral. Celle-ci a été impressionnée par les chemins creux, profondément marqués au cours des siècles, qui font partie d'une voie de communication entre Rheinfelden et le col du Grimsel, via Thoune.

Ce n'est pas seulement la LSP qui a éprouvé une forte amertume devant la *transformation de l'ancien chemin du Susten* (1810) en une route de déviation, à la suite de l'éboulement qui a recouvert une partie de l'actuelle route. Ce chemin, selon l'IVS, est d'importance nationale, et la LSP a fait connaître sa prise de position au gouvernement uranais.

Le grand arrosage

Moins les gens ont de choses à se dire, plus la technique de communication se perfectionne. Sur le Righi et sur le plateau du Jorat, de gigantesques installations de diffusion sont projetées.

Selon un plan sectoriel fédéral, auquel la LSP, de concert avec sa section vaudoise, la LSPN et la Fondation pour la protection du paysage, se sont opposées, la capacité de notre émetteur international à ondes courtes doit être augmentée de telle sorte que 39 fréquences soient à la disposition des Suisses du monde entier: 4 pour l'Amérique du Sud, 5 pour l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, 4 pour l'Asie australe et autant pour l'Extrême-Orient, 6 pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, 5 pour le Proche-Orient et l'Afrique orientale, et 11 pour le reste du continent noir. Le Conseil d'Etat vaudois s'est associé aux 800 (!) oppositions et s'est exprimé négativement à l'égard de ce projet qui prévoit, en plus de l'émetteur actuel de Sottens, 4 antennes ayant chacune 2 pylônes de 65 à 106 m de hauteur. La distance entre chaque antenne devrait être d'au moins 1 km, l'ensemble du système s'étendant sur 10 km au maximum. Le plateau du Jorat, à quelque 800 m d'altitude, est d'une beauté encore largement intacte, si l'on fait abstraction des antennes de Sottens. C'est une région de délasserment, surtout pour l'agglomération lausannoise, considérée comme digne de protection dans le plan directeur cantonal et dans l'inventaire de la Protection de la nature. La vue s'y



Une nouvelle tour d'antennes démesurée menace de défigurer le sommet du Righi.

étend depuis le Jura jusqu'aux Alpes.

Selon le rapport qui accompagne le plan sectoriel, les antennes ne doivent pas se trouver dans les régions retenues à l'inventaire CPN ou à l'IFP, non plus que dans les contrées encore largement intactes, ou au contraire déjà atteintes par la technique. Aussi la prise de position des associations sus-nommées conclut-elle que la Suisse est trop petite pour une telle installation. D'autres solutions sont apparemment possibles: émissions relayées à l'étranger, émissions à partir de l'étranger, transmission par satellites.

Quant au *sommet du Righi*, les pourparlers en cours depuis 1985 à propos de l'installation polyvalente des PTT sont entrés dans une phase juridiquement plus concrète: comme annoncé en 1988, la régie a introduit auprès de la commune une demande d'autorisation de construire pour la solution la meilleur marché et la plus simple. La LSP a fait opposition en rappelant l'interdiction de construire notifiée en

sa faveur au registre foncier, ainsi qu'en faveur de la LSPN. Elle a rappelé également l'Écu d'or 1951 dont le produit a servi à dégager le sommet du Righi. De plus, quand en 1959 les deux Liges ont admis à contrecœur l'érection de l'antenne actuelle, relativement acceptable avec ses 50 m de hauteur, les organes des PTT avaient solennellement promis de ne jamais demander un agrandissement de cette installation. Le projet actuel est deux fois plus haut, deux fois plus large, et présente autour du pylône un cylindre de 12 m de diamètre et 10 m de hauteur, perché à 9 m au-dessus du sol et dans lequel doivent être logées des antennes paraboliques. Au cours des négociations précédentes, la LSP avait toujours demandé que ces antennes fussent au moins dispersées, et placées de façon discrète dans le paysage, afin qu'on puisse renoncer à une telle verrue, aussi grosse qu'une maison familiale. Celle-ci défigurerait un sommet unique, à la fois superbe et caractéristique de notre pays.

A l'écoute d'un vieux passé

Les batailles de Morgarten et Dornach sont des jalons de la période qui fut nécessaire à l'ancienne Confédération pour conquérir sa pleine indépendance et la faire reconnaître. La LSP a bagarré, en 1989, contre l'avitissement de ces deux sites évocateurs du passé.

Le 15 novembre 1315, Léopold I^{er} de Habsbourg et ses hommes chevauchaient gaiement, par la rive est du lac d'Aegeri, de Zoug en direction de Schwytz, dans le dessein de mettre à la raison les rebelles confédérés qui, 24 ans auparavant, avaient fait alliance. Sa troupe à cheval était à peine sortie de l'étroit passage entre le marais de la rive sud et le mont qui borde le lac (le Morgarten), que de ce dernier commencèrent soudain à dévaler des troncs d'arbres et de gros blocs de pierre, semant dans la file désordre et confusion. A l'avant, une troupe hurlante de paysans se précipita sur les nobles chevaliers, et commença un carnage qui ne leur laissa d'autre issue que de chercher à fuir vers l'ouest à travers le marais. L'ancienne Confédération avait prouvé sa *capacité d'existence politique*.

Le 22 juillet 1499, l'empereur Maximilien I^{er} et son armée de Souabes et de Tyroliens furent battus à leur tour, près de Dornach, lorsqu'ils tentèrent de stopper l'expansion de la Confédération au nord et à l'est – concrètement, l'adhésion des Grisons. Par la paix de Bâle qui suivit, Maximilien I^{er} reconnaissait la Confédération en tant qu'*Alliance politique autonome*.

Le 13 octobre 1989, la LSP a

demandé au Département fédéral de l'intérieur de prendre des mesures contre l'avitissement du champ de bataille de *Morgarten*, où se trouve une zone à bâtir de la commune d'Oberägeri, et où un entrepreneur fait des travaux de *stabilisation du sous-sol*. Des autorisations de construire ont été délivrées pour un dépôt et des ateliers de charpenterie. Deux demandes, pour la construction de villas en plein dans la végétation riveraine et dans l'immédiate proximité du champ de bataille, ont fait l'objet d'opposition de la LSP par les voies juridiques normales.

Le champ de bataille de *Dornach* est dans une situation analogue. Dans les derniers jours de 1988, la LSP a demandé à la Commune le dézouage du terrain concerné, où jusqu'aujourd'hui ne se trouvent que les bâtiments peu nombreux et bien intégrés du *Goetheanum*. Dans sa réponse, l'autorité communale a fait valoir qu'elle ne pouvait «absolument pas demander aux deux importants propriétaires de ce terrain, la Société générale d'anthroposophie et la Commune bourgeoise, de renoncer à de la terre à bâtir». La LSP s'est alors tournée vers l'Etat, qui a répondu qu'il voulait d'abord laisser la Commune faire plein usage de son autonomie en matière politique et de planification, mais se réservait de prendre une décision gouvernementale quant à la planification, dans le cadre d'un examen juridique d'ensemble et du principe de conformité à l'affectation de la zone, ou lors d'une éventuelle procédure de recours.

Une troisième *borne* historique du passé confédéral a aussi été évoquée en 1989, mais *pas du fait de la LSP*: un postulat du conseiller national Konrad Basler, appuyé par 25 cosignataires, avait proposé qu'une partie du produit de la

vente des médailles du 700^e anniversaire servit à l'achat du *champ de bataille de Marignan*, près de Milan, menacé de lotissement. C'est après la célèbre défaite de 1515 que les Confédérés en vinrent à l'idée

qu'une politique de grande puissance excédait leurs possibilités. Ce postulat partait-il de l'idée qu'il en est de même, en Suisse, pour une politique qui tenterait de protéger nos grands souvenirs nationaux?

La «formule magique» du concours

Le système du concours, dans une économie libérale, passe incontestablement pour le moyen le plus propre à donner les meilleurs résultats. Mais ce qui se passe avant et après les concours d'architectes, quant au projet, peut dévaloriser sérieusement ses résultats.

Par exemple, la LSP est fort déçue de la manipulation d'un projet d'extension du home pour personnes âgées «*Steinhof*» à Lucerne, issu d'un concours. On se prépare à défigurer sans respect un jardin en terrasse, de style baroque, qui est pourtant sous protection fédérale. La LSP a demandé à Berne le texte de l'arrêté de subventionnement, dans l'intention de former éventuelle-

ment un recours. Elle tâche encore d'arriver à une bonne solution de compromis. Depuis l'attribution du prix Wakker à Laufenbourg, la LSP n'a pas cessé de garder le contact avec la petite cité. Le projet d'y remplacer la tour d'entrée, démolie autrefois, par une copie discutable, s'est heurté au refus de la LSP et du Service cantonal des monuments. Avec l'appui du «Hei-

matschutz» argovien, un concours a été mis sur pied, pour les frais duquel la LSP a donné sa contribution. Elle a fait de même pour un concours relatif à des constructions dans le *centre historique d'Oberbipp BE*, classé d'importance nationale. Il est intéressant, dans ce cas, qu'on n'ait pas formulé de strictes directives concernant les surfaces nécessaires, mais seulement insisté sur la nécessité de tirer économiquement le meilleur parti possible de la substance architecturale existante, tout en tenant compte de l'aspect esthétique et d'une intégration optimale des bâtiments.

A Trogen, un concours doit élucider le problème des possibilités de lotissement de la «*Schülerwiese*», emplacement délicat en raison de la proximité du centre historique.

L'agrandissement de l'*EPF de Zurich, sur le Hönggerberg*, doit apparemment servir d'exemple pour une future densification. Au sein du jury du concours d'idées, on a à l'évidence donné la préférence aux projets qui, dans toute la mesure possible, insèrent les nouvelles constructions dans les surfaces déjà bâties, de fa-

çon à ménager ainsi les surfaces vertes environnantes. La structure actuelle des bâtiments est lâche et semée de petits espaces verts dont les habitants jouissent beaucoup. Il y a verdure et verdure: surtout à la périphérie urbaine, une surface verte où l'on peut passer, animée et bien aménagée, vaut beaucoup mieux qu'un pré – naturellement surengraissé – que l'on fauche deux fois par an.

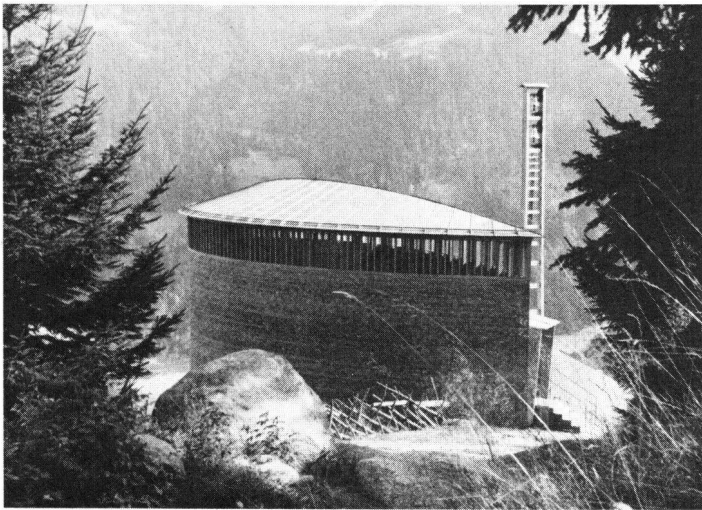
En dépit des précieuses possibilités qu'offre un concours, il subsiste *trois points faibles*. Il se base sur un *programme* pour lequel la LSP n'a rien à dire, et qui en influence fortement le résultat. Les *membres du jury* sont désignés, et aussi payés, par le maître de l'ouvrage – compte tenu, bien entendu, du but du concours. Les professionnels du jury sont des éminences de l'architecture, ou du moins sont considérés – ou se font passer – pour tels. De sorte que le maître de l'ouvrage se sent fondé à se révolter lorsque la LSP ou sa section compétente conteste le bien-fondé du résultat du concours. Enfin le *titulaire du prix*, à qui incombe la suite des opérations, se trouve dans la situation d'un mandataire ordinaire qui doit s'en tenir aux injonctions du mandant, lequel n'est pas obligé de respecter le résultat du concours.

Quand la Confédération, en tant que mandante, fait fi de ses propres inventaires, elle enfreint la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Dans le cas du secteur de la *gare de Brigue*, un concours a été organisé. Des motifs d'exploitation se sont opposés aux recommandations des services cantonaux et fédéraux de protection du patrimoine, selon lesquelles la gare, digne de protection, devrait être sauvegardée.

La LSP a demandé, par *requête auprès de la Société suisse des ingénieurs et des architectes*, que les inventaires et les expertises urbanistiques soient par principe inclus dans les programmes de concours.

A la suite d'un concours d'architecture, on prévoit d'abolir par une densification l'atmosphère de parc de l'EPF du Hönggerberg à Zurich.





Charmante et modeste comme une jeune paysanne – la chapelle de Sogn Benedetg à Sumvitg GR.

Patrimoine d'aujourd'hui

L'idée fait son chemin que même au XX^e siècle, des édifices sont apparus, et apparaissent, que l'on peut d'ores et déjà qualifier de classiques.

Si la LSP tend à favoriser l'enracinement de l'homme par la contemplation de son passé architectural, il lui faut aussi établir la liaison avec le présent. C'est en ce sens qu'on peut considérer comme lien avec le XIX siècle mentionné ci-dessus le quartier d'Emmersberg, à Schaffhouse; construit de 1890 à 1930 à la façon d'une cité-jardin spacieuse, l'ISOS le tient en grande estime. Là quatre maisons, dans une situation très en vue, ont été englobées dans un projet visant à transformer ces agréables demeures familiales en logements pour personnes âgées, en les reliant par des passages couverts et en modifiant leur aspect par des toits en terrasse et des vérandas. Etant donné que le projet implique des subventions fédérales, la LSP dispose de possibilités de contre-attaquer. Ce qui n'a malheureusement

pas été le cas lors de l'illégale démolition de la villa Böhler, à St-Moritz, qu'avait bâtie en 1917 l'architecte de réputation internationale Heinrich Tessenow. Cet édifice était un exemple unique de l'architecture des années vingt, et qui sans la moindre concession au «Heimatstil» s'intégrait remarquablement dans le paysage de la Haute-Engadine. Il est pénible de constater que l'architecte chargé de la nouvelle construction était en même temps membre de l'autorité compétente. L'expertise des services de protection des sites, elle, avait laissé la villa «entre deux chaises», celle de l'importance régionale et celle de l'importance nationale. La requête de la LSP auprès du conseiller fédéral Cotti n'a pas été prise en considération.

Rien n'est décidé encore quant au sort du bâtiment de la patinoire de Davos que Rudolf Gaberell a édifié en 1934 dans le plus pur style du «Bauhaus». La LSP s'est adressée à l'autorité cantonale et à l'Office du tourisme, propriétaire du bâtiment, en définissant par écrit l'éminente position de Gaberell dans tout le mouvement architectural des années vingt. Des controverses au sein

même de la LSP – qui ont eu d'ailleurs un heureux aboutissement – se sont produites au sujet de la proposition de la section GR d'allouer un subside pour la construction de la nouvelle chapelle Sogn Benedetg, à Sumvitg, selon le projet de Peter Zumthor. Dans le

jargon musical du rock, on dirait de cet édifice qu'il est appelé à devenir un «tube»: il est à la fois modeste et résolument original; sa structure est parfaitement «transparente», ses proportions harmonieuses; il est en bois et semble surgir tout droit de la forêt voisine.

Quelques gros morceaux

La LSP soutient l'initiative des Alpes et l'initiative pour la sauvegarde de nos eaux. Elle coopère avec un groupe de travail pour l'amélioration du tracé de Rail 2000 sur le Plateau. Elle a donné un poids supplémentaire à son opposition contre un second barrage du Grimsel en appuyant financièrement le film «Coup d'œil sur le Grimsel».

Les prises de position de la LSP à propos d'affaires politiques se fondent sur une décision de l'Assemblée des délégués de 1982, selon laquelle le travail politique de la LSP, «sans opportunisme mais aussi sans coloration partisane», doit être intensifié. Si, dans certaines questions pratiques, la LSP est d'un autre avis que les partis bourgeois, la raison en est que leurs représentants se fendent de belles déclarations préélectorales sur la protection du patrimoine et de l'environnement, mais dans des cas concrets votent souvent pour le bâtiment et son «boom». Etant donné que des projets inadmissibles du point de vue de la protection du patrimoine sont souvent ratifiés à l'échelon politique, on est bien obligé de les combattre aussi sur ce terrain.

Les délibérations au sujet de la loi sur la protection des eaux, dont on sait qu'elle est conçue comme contre-projet à l'initiative, font prévoir le pire après son passage au Conseil des Etats. Celui-ci a biffé les prescriptions sur les surfaces où il est possible aux fermes de répandre de l'engrais, sur le «sou

du paysage», et sur la protection des eaux naturelles ou encore proches de l'état naturel; et il a encore abaissé les minimums exigés pour les débits d'eau. Il n'est apparemment pas concevable que l'initiative pour la sauvegarde de nos eaux, soutenue aussi par la LSP, soit retirée.

Concernant Rail 2000, la LSP contribue au financement d'un mandat d'un spécialiste qui est à la disposition des organisations, donc aussi des sections LSP, pour leur fournir des explications et des arguments. Le point le plus important en discussion est jusqu'à présent le tracé à travers le Plateau, où de vastes paysages – dont les prairies irriguées de Langenthal (IFP 1312) – sont menacés. Les organisations participantes soutiennent en particulier – de concert avec les cantons et régions concernés – l'exigence formulée dans les motions des conseillers nationaux Paul Luder et Roland Wiederkehr, selon laquelle les projets des CFF concernant le tronçon Mattstetten–Olten doivent être accompagnés d'une variante, ménageant mieux le paysage,

au même stade d'élaboration. La LSP a organisé, au sein du groupe parlementaire pour la protection de la nature et du patrimoine, le tourisme, le trafic et l'utilisation du sol, une soirée de discussion à laquelle a collaboré M. Hans Eisenring, directeur général des CFF.

Pour répondre au désir de sa section tessinoise, la LSP soutient l'initiative des Alpes, qui a pour but de protéger le domaine alpestre contre les nuisances de la circulation de transit, et demande dès lors que le trafic de transit à travers les Alpes, d'une frontière à l'autre,

se fasse par rail. A l'exception de quelques contournements de localités, la capacité des routes de transit dans la région alpestre ne peut pas être augmentée.

«Coup d'œil sur le Grimsel» est un film qui combat, de manière subjective et d'autant plus impressionnante, le projet «Super-Grimsel», barrage que projettent les Forces motrices de l'Oberhasli (KWO). Etant donné que la LSP combat ce projet en compagnie de 500 autres opposants, elle a aidé à la confection de ce film avec un subside de sympathie.

Par quatre oppositions, la LSP a obtenu que le centre de sport Axenfels, à Morschach SZ, fût réduit à une hauteur conforme au règlement de construction. L'affectation du bâtiment étant conforme au plan de zones, la LSP a été obligée de fonder chaque fois son opposition sur la loi sur la protection de l'environnement, en particulier sur l'exigence d'une étude de l'impact sur l'environnement pour les parcs à voitures. Concernant la station inférieure du téléphérique Stoos-Fronalpstock SZ, qui était prévue en un lieu discutable quant au paysage, un accord a été conclu par la suite sur l'aspect de ce bâtiment. Mais, ultérieurement, le tracé a été déplacé sur celui d'une télécabine militaire qui doit être remplacée, de sorte que les problèmes se sont envolés.

vice de forme, le Tribunal fédéral a transmis le cas aux instances fédérales compétentes. Dans le cadre de la procédure de consultation, engagée par l'Office fédéral pour l'environnement, la forêt et le paysage, et concernant de nouvelles directives concernant les atteintes au paysage par les pistes de ski, la LSP a fait valoir que de simples directives ne peuvent en aucun cas remplacer les prescriptions légales et leur application; il s'agit en premier lieu d'améliorer cette dernière. Les bases juridiques existantes – loi sur l'aménagement du territoire, loi sur la protection de l'environnement, loi sur les forêts, loi sur la protection de la nature et du patrimoine – offrent bien assez de moyens pratiques, selon la LSP, à des autorités conscientes de leurs responsabilités.

Loisirs frustrants

Dans le cadre de la procédure de consultation concernant de nouvelles directives pour les atteintes aux paysages par la pratique du ski, la LSP a répondu qu'il serait plus utile d'appliquer correctement les lois existantes. – Elle a combattu une autorisation de défrichement au Tessin, et deux projets d'installations hippiques à Freienbach SZ.

Une noble façon de se donner du mouvement est de faire du cheval. Jadis, cela servait de moyen de locomotion; aujourd'hui, cela sert à prendre l'air. Aussi est-il assez curieux que ce sport hippique s'exerce dans des manèges, et illégal que ceux-ci soient édifiés en dehors des zones à bâtir.

A Freienbach SZ, la LSP a contesté dans un recours qu'un tel projet fût conforme à l'affectation de la zone. L'Office cantonal de l'aménagement a refusé l'autorisation de construire.

Dans la même commune, un paysan veut édifier, à l'occasion de la reconstruction de sa grange incendiée, une bâtisse supplémentaire, devant prétendument servir à l'élevage chevalin qu'il a en vue. Cette extension a aussi été combattue par la LSP, à qui la Commune a donné raison. Le pro-

priétaire a transmis l'affaire au Département cantonal de la justice.

Une façon spéciale de prendre du mouvement est le ski, largement pratiqué aujourd'hui. Les skieurs se tiennent courbés, et un peu crispés, sur leurs lattes, et passent en trombe, à un rythme infernal, sur une piste bien lisse, sans se mouvoir eux-mêmes beaucoup. Au nom de la LSP, la section tessinoise a formé un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral contre l'autorisation donnée «a posteriori» pour un défrichement déjà accompli. L'Etat avait accordé cette autorisation pour que la piste de ski de Bosco/Gurin pût être adaptée aux nouvelles normes de la Fédération internationale de ski. C'est grotesque: l'hôtel le plus proche se trouve à 16 km, et 1000 m plus bas, à Cevio. En raison d'un

Charme et technique

Un symbole du progrès du XIX^e siècle est le chemin de fer; et une expression de l'euphorie de cette époque, l'architecture des gares. En ce domaine, la fierté bourgeoise s'exprime par des bâtiments publics parfois pompeux.

En histoire de l'architecture, le XIX^e siècle est marqué dans sa première moitié par le néo-classicisme, dans la seconde par l'historicisme. Ce dernier domine par le nombre des réalisations, parce que les effets économiques de l'industrialisation ne se sont fait sentir qu'après un certain temps.

Un exemple tardif est le dépôt des marchandises en grande vitesse de la gare de Bâle, qui a dû être agrandi par une construction en forme de conteneur. Suite à un recours de la LSP, les plans en ont été remaniés de telle sorte que la section bâloise LSP a déclaré qu'à son avis le recours pouvait être retiré.

Le «feuilleton» Aile nord de la

gare principale de Zurich en est à sa troisième année. Depuis octobre 1988, l'affaire est entre les mains du Conseil fédéral, sous forme de recours. L'Office fédéral de la justice met manifestement en doute l'affirmation des CFF selon laquelle la reconstitution de l'aile nord-est («Chüechli-wirtschaft»), promise à la LSP, ne serait plus possible en raison du besoin d'espace. Il a proposé que les estimations de la LSP soient vérifiées par une instance indépendante. Mais cette proposition a été rejetée par les CFF, comme devant retarder la décision dans une mesure inadmissible. La LSP, pour sa part, a simplement remarqué qu'elle ne craignait



Une photo – jusqu'à présent – historique de la gare centrale de Zurich.

nullement le résultat d'une telle vérification; mais les CFF, apparemment...

On sait que pour remplacer la gare de Lucerne incendiée, une nouvelle construction est en cours, dont l'architecture est intéressante. Malheureusement, une aile de cet édifice a été modifiée, par rapport au projet de concours, de telle façon que vis-à-vis du quartier

de Hirschmatt qui se trouve en face, elle formerait un cube architectural inadmissible. La LSP et sa section de Suisse centrale ont formé respectivement un recours de droit fédéral et une opposition de droit cantonal, et demandé un remaniement complet du projet. Un film sur la scandaleuse démolition de l'ancien moulin de Thoun, film pour lequel la

LSP a alloué un subside, concerne aussi les aspects techniques du XIX^e siècle.

Un autre «feuilleton», beaucoup plus réjouissant, est celui de l'ancien manège de La Chaux-de-Fonds. En 1985, la LSP a accordé un prêt sans intérêts à la société qui s'en occupe, pour l'achat de cet édifice de style grotesque, remontant à 1850 environ. Le manège

du début ne fut pas rentable, et vingt ans plus tard il fut transformé en immeuble locatif. Les travaux de rénovation pouvant maintenant commencer, la durée du prêt a été prolongée.

C'est également par un prêt que la LSP a soutenu la campagne d'avant scrutin pour la sauvegarde du bâtiment scolaire cantonal «Athene», à Zoug, de style classique tardif. Il aurait dû céder la place, selon le gouvernement, à un nouvel édifice pour l'Ecole professionnelle de commerce. Le scrutin populaire a empêché cette démolition.

Un atelier d'artiste, édifié à Bienne en 1886 pour le peintre neuchâtelois Léo-Paul Robert, a été sauvé de la démolition par une Fondation créée à cet effet. La LSP a contribué aux frais de restauration de cet édifice, bâti dans le style historisant de la campagne bernoise.

Dans sa séance de fin d'année, le comité central a décerné le prix Wakker 1990 à la Ville de Montreux. A l'occasion d'une visite, la LSP avait été conquise par le charme légèrement anarchisant de cette structure urbaine marquée par le tourisme du XIX^e siècle.

Travail de base et relations publiques

Pour l'année du 700^e anniversaire, la LSP participera, avec le concours de ses sections, à l'«Action Rencontres 91». Sa commission de la formation a élaboré un projet de parcours didactiques relatifs au patrimoine, qui seront présentés dans la revue sous forme de dépliants encartés. – Le nombre total des mentions du «Heimatschutz» dans la presse s'est élevé à 21,7 millions d'exemplaires.

Dans le cadre de l'«Action Rencontres 91», issue du concept «SUISSE OUVERTE 91» de la section glaronaise, la LSP fournira une contribution pour les échanges de classes scolaires en Suisse. Elle invite-

ra ses sections à chercher dans leur région, puis à présenter par écrit, des parcours didactiques relatifs au patrimoine. Ils seront transmis à la Fondation CH pour la collaboration confédérale, qui en fera une offre

supplémentaire de possibilités de contacts pour les camps de jeunesse organisés en commun ou sous forme d'échanges de classes. Par «parcours didactiques relatifs au patrimoine», on entend un tronçon de chemin étroitement lié à une évolution historique, marqué par des édifices et autres traces d'interventions humaines dans le paysage, et pour lequel on illustrera les faits historiques de commentaires. Sur le papier, cette évocation comprendra un extrait de carte géographique, où les objets intéressants et l'itinéraire seront indiqués, et des explications écrites.

Parallèlement, la commission

de formation réutilisera les propositions élaborées par les sections. Elle a discuté à fond, en 1989, les possibilités les plus diverses de mieux faire pénétrer les conceptions de la LSP dans d'autres milieux et spécialement chez les jeunes. L'idée la plus simple et la plus efficace a surgi – comme il arrive souvent – en dernier: une double page, en papier plus fort, sera encartée dans la revue; elle pourra en être détachée; telle une carte géographique, elle sera pliée au format d'un quart de page, pouvant être facilement glissée dans une poche.

Pour le reste, le comité central a décidé pour 1991 de soutenir

financièrement, dans chaque région linguistique du pays, la restauration d'un bâtiment agricole digne d'être conservé. La LSP ne veut pas montrer par là le chemin pour la future politique agricole; mais elle aimerait montrer qu'à certaines conditions les bâtiments agricoles traditionnels peuvent être sauvegardés en tant que valeurs culturelles, et garder en même temps une destination utile.

Cette idée est issue du colloque de Hünigen, qui a mis en discussion le rapport sur les bases juridiques nécessaires à la conservation des bâtiments agricoles traditionnels. Ce rapport émanait du Programme national de recherche n° 16 (thème: conservation des biens culturels); il a été élaboré par un groupe de travail formé au sein de la LSP. Au colloque de Hünigen, des exposés ont été présentés par des membres de la LSP, mais aussi par des personnalités de l'extérieur: le conseiller d'Etat Adalbert Durrer OW («Les problèmes du point de vue de l'homme politique»); M. Marius Baschung, directeur de l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire; M. Ferdinand Helbling, chef du Service fédéral des améliorations foncières; et M. Thomas Guggenheim, directeur de l'Office fédéral du logement. Tous trois ont envisagé les problèmes sous leur aspect pratique. M. Hans Bieri, secrétaire général de l'Association suisse industrie et agriculture, a traité la question des moyens de planification utilisables contre les pressions spéculatives. Les idées issues de ce colloque ont été condensées en une liste de principes sur la façon de procéder avec les bâtiments agricoles traditionnels (liste publiée dans la revue LSP n° 1/90).

Dans le même ordre d'idée, un soutien financier de la LSP au projet d'«inventaire des mayens» de l'Association pour l'encouragement de la recherche sur la culture grisonne ne posait évidemment pas non

plus de question. Dans un premier temps, il s'agit de présenter les structures agricoles à l'échelon des communes prises dans leur ensemble; ensuite, d'affiner l'analyse à l'échelon des exploitations (sises à différents niveaux d'altitude), jusqu'aux types de bâtiments considérés individuellement. C'est sur une beaucoup plus vaste échelle que se présente l'inventaire CPN (inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent protection). Il a été révisé pour la 4^e fois, et pour le moment la dernière, en 1988, avec la collaboration de la LSP qui a contribué par un subside aux frais d'impression de la nouvelle version.

Lors d'une manifestation dans le cadre des cours de formation pour instituteurs du canton de Zurich, un représentant de la LSP a cherché à montrer, sous le titre «Les maisons anciennes sont-elles plus belles?», la nécessité fondamentalement humaine d'une protection du patrimoine. Preuve qu'il a été bien compris, ses auditeurs ont demandé que les exigences formulées dans son exposé à l'égard de l'environnement bâti soient reproduites par écrit.

Plus concrète et esthétiquement plus riche a été la Journée du Patrimoine national, dans le canton d'Uri. La section avait préparé un programme d'attractions entre lesquelles le choix était vraiment douloureux. Le samedi s'offraient trois promenades à Altdorf, dont chacune permettait un coup d'œil sur deux siècles entre 1500 et 1900. Il fut étonnant de voir les anciens témoins de la culture paysanne et du bien-être qui doivent avoir régné autrefois déjà dans ces âpres lieux. L'âpreté fut manifeste le lendemain pour ceux qui montèrent jusqu'à la Schächental; et les causes du bien-être apparurent aux participants qui suivirent les chemins et virent les auberges de pèlerinage du St-Gothard.

C'est dans les médias – cela doit être relevé avec gratitude

– que l'idée de la protection du patrimoine trouve sa plus large diffusion. En 1989, ce sont les trois chaînes nationales de TV qui, lors de l'émission du 1^{er} Août à Trogen, ont assuré à la LSP sa plus importante entrée en scène. Ce village – objet principal de l'Ecu d'or de l'année – a été présenté en images et en paroles, l'écu de chocolat est apparu en direct sur l'écran, et au cours d'intermèdes vidéo, de précédents objets de l'Ecu d'or ont été présentés, de même que divers problèmes d'actualité de la LSP. On a été impressionné par la sympathie dont jouit manifestement la protection du patrimoine auprès des responsables, mais particulièrement auprès du chef de l'émission, Werner Vetterli.

Moins spectaculaires, mais sans doute tout aussi efficaces – à la manière du goutte à goutte qui creuse une pierre – ont été les nombreuses occasions où la radio et la presse se

sont occupées de la protection du patrimoine. Les émissions radiophoniques, vu les modestes moyens de la LSP, ne peuvent évidemment pas faire l'objet d'une statistique, mais le tirage total des publications de journaux peut être évalué à 21,7 millions d'exemplaires. En tête s'est placé, comme toujours, le prix Wakker, avec 7 bons millions, suivi de l'activité des sections avec 4 millions. Les coupures de presse concernant le prix LSP à l'Association et Fondation pour la sauvegarde du château d'Ollon, et les nouvelles de la destruction du champ de bataille de Morgarten, sont à égalité avec 2,2 millions dans les deux cas.

L'attention des médias est pour une organisation un indice tangible de l'intérêt que son activité suscite dans le public, et de la bienveillance dont elle jouit auprès de ces médias. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Ca bouge dans le droit foncier

Dans le cadre de la procédure de consultation concernant la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, la LSP s'est prononcée, avec certaines réserves, en faveur d'un élargissement de la notion d'implantation imposée par la destination selon l'article 24 LAT.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a catégoriquement interdit, en dehors des zones à bâtir, les changements d'affectation pour les bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés; avec quelle efficacité dans l'application? Cela est à voir: la pratique des cantons, à cet égard, est en tout cas très diverse – c'est le moins qu'on puisse dire. A première vue, cette interdiction va tout à fait dans le sens de la protection du patrimoine. A y regarder de plus près, on constate qu'elle causera la ruine des bâtiments en

cause, parce que leurs propriétaires paysans, et on les comprend, n'assument pas volontiers des frais d'entretien pour des bâtiments dont ils n'ont pas besoin. Ce qui peut poser des problèmes pour deux raisons: d'une part, chaque bâtiment représente une valeur matérielle que la LSP voudrait voir conservée dans l'intérêt de la population résidente; d'autre part, les petites dépendances dispersées dans le terrain contribuent en maints endroits au caractère typique du paysage.

Aussi, dans le cadre de la pro-



L'exode rural frappe...

cédure de consultation concernant la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, la LSP a-t-elle recommandé que des changements d'affectation en dehors des zones à bâtir soient admis, par des autorisations exceptionnelles, dans les régions d'exode rural à habitat traditionnellement dispersé et dans les sites comportant des constructions ou installations dignes d'être maintenues. Dans le premier cas, elle a demandé en outre que les transformations soient faites en tenant le plus largement compte du point de vue esthétique par rapport à l'habitat environnant et du paysage; et dans le second, elle a préconisé une mesure de classement préalable à l'octroi d'une autorisation de construire. Vu que, dans les deux cas, l'autorisation exceptionnelle

ne pourra être donnée que sur la base de l'article 24 LAT, le droit de recours de la LSP et de ses sections est assuré. Il incombe maintenant aux sections de faire valoir clairement leur point de vue en recourant à des exemples concrets. Le tour de ce sujet complexe a été fait en novembre dernier lors d'une réunion publique à Biasca, où la LSP était représentée sur l'invitation de sa section tessinoise; il en a été de même au colloque interne de la LSP à Hünigen. Bien que la LAT soit en vigueur depuis 10 ans, certains gens persistent à considérer le sol, en dehors des zones à bâtir, comme une sorte d'Ouest sauvage où chacun peut faire ce qu'il veut. La LSP a de nouveau eu à s'occuper de cas très divers, mais typiques.

...les régions de montagne.



En 1988 déjà, la LSP a dû s'en prendre à un projet de carrière à Ingenbohl SZ, en se fondant sur l'article 24 LAT qui prévoit des exceptions en dehors des zones à bâtir. En 1989, la même chose s'est produite dans la même commune. A Morschach SZ, un entrepreneur bien connu de la LSP, qui se pose en promoteur du tourisme et bienfaiteur de la commune, a demandé l'autorisation de créer un dépôt de déblais dans la zone agricole. Morschach se trouve dans un site d'importance nationale auquel appartiennent aussi le Righi et le lac des Quatre-Cantons (IFP, objet 1606). Il est assez curieux que le même personnage veuille, d'une part, encourager le tourisme et, d'autre part, en saper la base, soit la beauté du paysage. C'est ce qu'a fait récemment le propriétaire de l'alpe Gruob, à Einsiedeln. Sans demander

d'autorisation, il a entrepris des travaux d'aplanissement du sol pour une place d'école d'hélicoptère dans un site qui, selon le plan directeur cantonal, est particulièrement «beau et précieux». La LSP a exigé, dans son recours contre la demande introduite ultérieurement, le refus de l'autorisation et la remise en état des lieux. D'après un article du Tages-Anzeiger, le chef du Département tessinois des travaux publics autorise les transformations de «rustici» en toute conscience de leur illégalité. Il est d'avis que l'art. 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne prend aucunement en considération les circonstances particulières du Tessin et dès lors est inapplicable. Mais, si un recours est formé contre l'autorisation illégale, celle-ci est alors retirée. Sections, aux armes!

Assemblée des délégués et prix Wakker

Le 24 juin, la LSP s'est réunie à Winterthour pour son assemblée des délégués et pour la remise du prix Wakker. Les orateurs ont été notamment M. Marius Baschung, directeur de l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire, et le conseiller d'Etat zuricois Jakob Stucki. M^{me} Rose-Claire Schüle et M. Jakob Zweifel ont été nommés membres d'honneur.

L'assemblée des délégués a pu siéger dans la salle de l'hôtel de ville baroque de la pittoresque vieille ville. Le président de commune, M. Urs Widmer, salua ses hôtes. M. Hanspeter Böhni, lui-même membre d'honneur de la LSP, prononça l'éloge de M^{me} Rose-Claire Schüle: elle accéda à la présidence de la LSP en 1976, en un moment où la structure interne de celle-ci posait de difficiles problèmes et, pendant ses douze ans d'activités présidentielles, l'a «remise sur

pied» avec sensibilité et ténacité. M. Robert Steiner s'adressa ensuite à M. Jakob Zweifel, louant sa contribution au rapprochement entre «Heimatschutz» et architecture moderne, et aussi à la promotion des concours d'architectes. Du comité de la section glaronaise qu'il préside, il a fait une force importante dans le canton; il a coopéré en outre à toute une série de fondations locales. Le second orateur a dû ensuite se laisser lui-même féliciter:

M. Robert Steiner exerce depuis exactement 20 ans la fonction de chef du Bureau technique LSP, et s'est occupé durant ces deux décennies d'un nombre si considérable de cas qu'il n'est plus possible de les énumérer, parvenant aux meilleures solutions avec un esprit à la fois ferme et conciliant.

Le rapport et les comptes annuels ont été approuvés à l'unanimité. La cotisation centrale a été maintenue à 15 fr. pour 1990.

Au point de l'ordre du jour «modifications statutaires», l'Assemblée des délégués a décidé d'insérer à l'article 2 (Buts), chiffre 2, l'intégration de «voies de communication, y compris les chemins pédestres et de randonnée, historiques ou nouveaux». D'autre part, l'AD a porté à 25 ans la limite d'âge des membres juniors, et a supprimé la disposition sur

le quorum de l'article 32, chiffre 4.

Dans son exposé sur «le prix Wakker du point de vue de l'aménagement du territoire», M. Marius Baschung, directeur de l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire, expliqua pourquoi le prix Wakker 1989 marquait un tournant, un passage du quantitatif au qualitatif, dans l'aménagement. Ces dernières années surtout, la manière de construire honorée en ce jour est de nouveau admise par les architectes et investisseurs aux idées progressistes, après tant d'années où la population a été comme mise en batterie dans des blocs locatifs et des maisons-tours, sous prétexte d'«utilisation économique du sol».

Favorisée par le beau temps, la cérémonie de remise du prix Wakker put se dérouler sur la

place principale d'un des quartiers ouvriers en question. M. Bruno Kläusli, président du «Heimatschutz» zuricois, profita de la présence d'un représentant du gouvernement pour s'exprimer de façon critique sur le droit cantonal de la construction et son application défectueuse, surtout en ce qui concerne les centres historiques qui équivalent à des zones protégées. Après la «laudatio» de M. Ronald Grisard,

président LSP, le président de la ville, M. Urs Widmer, exprima sa gratitude pour le prix Wakker et parla des fils d'ouvriers qui, de ce quartier de leur enfance, ont fait le «saut» jusqu'au conseil municipal. Le conseiller d'Etat Jakob Stucki déclara que la qualité d'habitat de ces maisons ouvrières était un exemple à suivre pour les projets de construction de l'Etat. La fête fut égayée par de la musique de cuivres.

Organisations à buts analogues

A part son activité propre, la LSP a collaboré avec les organisations suivantes:

Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)
 ECOVAST European Council for the Village and Small Town Europa Nostra
 Forschungsinstitut für Freizeit und Tourismus
 Internationales Städteforum Graz
 Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
 Commission chargée d'inventorier les paysages et les sites naturels suisses d'importance nationale qui méritent d'être protégés (CPN)
 Groupe parlementaire pour la protection de la nature et du paysage
 Etude de la maison rurale en Suisse
 Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP)
 Fédération nationale des costumes suisses
 Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN)

Stiftung Archiv für die Schweizer Gartenarchitektur und Landschaftsplanung

Amministrazione Isole di Brissago
 Atelier Robert, Bienne BE
 Fondation de la cité d'Avenches
 Fondation Pro Saillon
 Fondation Pro Saint-Ursanne
 Fondazione Rosbaud
 Morgarten-Stiftung
 Parco della Breggia
 Pro Lej da Segl
 Stiftung «Dorf Hundwil» AR
 Stiftung Kartause Ittingen
 Stiftung Lauerzersee
 Stiftung Pro Elm GL
 Stiftung Pro Fährtsplatz, Näfels GL
 Stiftung Pro Hospental
 Stiftung Pro Kloster St. Johann, Münstair
 Stiftung Pro Lungern-Obsee
 Stiftung Pro Mollis GL
 Stiftung Pro Splügen
 Stiftung Pro St. Gotthard
 Stiftung Pro Surlej
 Stiftung Pro Werdenberg
 Stiftung Stockalperpalast
 Stiftung Thomas-Legler-Haus, Diesbach GL
 Stiftung Zürcher Heimatschutz

Etat des membres

Sections	1988	1989	Nombre d'habitants recens. 80	Membres 1989, en % de la population
Appenzell R.-E.	811	844	47611	1,77
Argovie	1567	1482	453442	0,33
Bâle-Campagne	417	404	219822	0,18
Bâle-Ville	881	789	203915	0,39
Berne	3899	3806	912022	0,42
Engadine	210	196	28889	0,68
Fribourg	211	211	148644	0,14
Genève	914	* 942	349040	0,27
Glaris	493	480	36718	1,31
Grisons	479	476	135752	0,35
Gruyère	160	159	36602	0,43
Haut-Valais	297	299	65273	0,46
Jura	139	138	64986	0,21
Neuchâtel	361	362	158368	0,23
St-Gall/R.-I.	1398	1344	404839	0,33
Schaffhouse	599	574	69413	0,83
Soleure	802	760	218102	0,35
Suisse centrale	1436	1405	557808	0,25
Thurgovie	977	966	183795	0,53
Tessin	3022	2870	265899	1,08
Valais romand	488	469	153434	0,31
Vaud	979	897	528747	0,17
Zurich	2929	2797	1122839	0,25
	23469	22670	6365960	0,36

* y compris 20 membres juniors

Membres d'honneur

Elisabeth Bertschi, Troinex
 Marie-Louise Bodmer-Preiswerk, Schwyz
 Dr. Hanspeter Böhni, Stein am Rhein
 Henri Gremaud, Bulle
 Dr. Theo Hunziker, Ittigen
 Dr. Josef Killer, Baden
 Prof. Dr. Albert Knoepfli, Aadorf

Dr. Gottlieb Loertscher, Solothurn
 Hans Marti, Zürich
 Arist Rollier, Bern
 Dr. Jürg Scherer, Meggen
 Dr. Hansjörg Schmassmann, Liestal
 Rose-Claire Schüle, Crans-sur-Sierre
 Jakob Zweifel, Zürich

Les sections LSP présentent leur vaste activité dans leurs propres rapports annuels,

qu'on peut demander aux adresses figurant en troisième page de couverture.



Trogen AR a été l'objet principal de l'Ecu d'or 1989.

Bilan au 31 décembre

	1989	1988
	Fr.	Fr.
Actifs		
Caisse	2693.60	1758
Médailles	1.—	1
Compte de chèques postaux	8167.71	14023
Banques	699866.33	475835
Titres	2939166.—	3073494
Débiteurs	523811.—	161969
Débiteurs divers	91226.—	96227
Prêts	104000.—	100000
Actifs transitoires	9205.—	346
Immeubles (moulin Ftan et Isola di Brissago)	2.—	1
Mobilier	1.—	1
Bibliothèque	1.—	1
	<u>4378140.64</u>	<u>3923656</u>
Passifs		
Créanciers	108115.30	66938
Passifs transitoires	6597.50	—
Part des sections à l'Ecu d'or	318500.—	200000
Réserve pour subsides accordés	427600.—	392000
Réserve divers	16736.50	35516
Réserve pour Trogen	250000.—	—
Réserve pour succession Rosbaud	1776805.25	1771320
Réserve pour val Calanca	—	2000
Réserve pour Alvaneu-Dorf	7348.85	7280
Réserve pour succession Burkhardt	102807.70	102808
Réserve pour actions et restaurations	1126000.—	960000
Fonds de prévoyance du personnel	11978.—	11978
Fonds pour prix Wakker	200000.—	200000
Fortune:		
– Report 1.1.1989	Fr. 173815.94	
– Excédent de dépenses 1989	– Fr. 148164.40	
	<u>25651.54</u>	<u>173816</u>
	<u>4378140.64</u>	<u>3923656</u>

Dons et legs

C'est avec une vive reconnaissance que la LSP a reçu des dons et legs pour un total d'environ 190000 francs. Les plus substantiels ont été les legs de M. E. Knechtlin (100000 fr.) et de M. F. Häuptli (60000 fr.), ainsi que le don de la Fondation Kiefer-Habitzel (26000 fr.). En y ajoutant de nombreux petits dons – qui certainement représentent souvent un sacrifice –, on obtient le montant réjouissant de 189455 francs. La LSP s'efforcera d'utiliser les sommes

qui lui sont confiées avec économie et toujours dans l'intérêt de la cause.

A l'inverse de ces heureuses nouvelles, la LSP enregistre un déficit de presque 150000 fr. au compte ordinaire, c'est-à-dire celui des recettes et dépenses régulières. Sur ce montant, 80000 fr. représentent la chute de rendement de l'Ecu d'or; et même si la situation était redressée à ce poste, il resterait tout de même un déficit. De plus, ces considérations ne tiennent pas compte d'un renchérissement qui de nouveau s'aggrave.

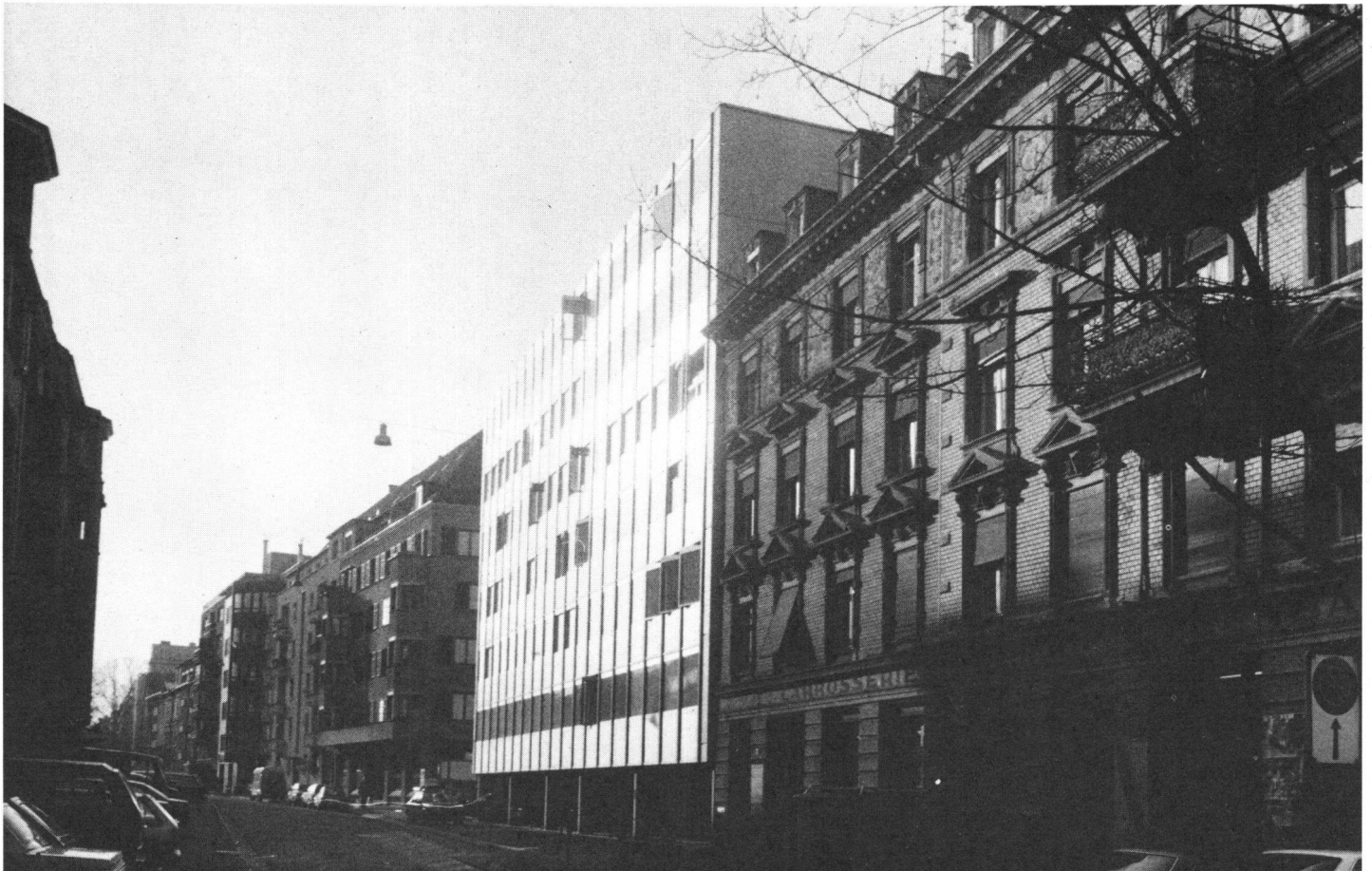
Compte de profits et pertes

	1989	1988
	Fr.	Fr.
Recettes		
Cotisations des membres	321455.—	334953
Part au produit de l'Ecu d'or	237000.—	400000
Dons et legs	189455.—	526420
Subvention fédérale	200000.—	150000
Intérêts	6898.75	78265
Recettes diverses	224.50	238
Provisions dissolues	4662.20	16900
Actions spéciales	148720.95	17425
Enlèvement de la réserve pour actions et restaurations	104000.—	—
	<u>1212416.40</u>	<u>1524201</u>
Dépenses		
Activités protection du patrimoine		
Subsides	268329.60	447906
Service de conseils	53220.65	48170
Information/formation	298283.35	263254
	<u>619833.60</u>	<u>759330</u>
Actions spéciales	67465.25	5317
Frais administratifs		
Secrétariat	377151.40	310343
Organes	23246.15	23483
Entretien immeubles	2884.40	1639
Divers	—	396
	<u>403281.95</u>	<u>335861</u>
Dotation de la réserve pour actions et restaurations	270000.—	430000
Excédent de dépenses	– 148164.40	– 6307
	<u>1212416.40</u>	<u>1524201</u>



Reconnue d'utilité publique par le BROB

La LSP et l'architecture moderne - un défi à relever



Selon ses statuts, la LSP entend en particulier «intervenir en faveur d'un aménagement harmonieux du territoire et des constructions». Cela signifie qu'elle doit s'occuper de l'architecture actuelle.

Mais d'autres aussi s'en occupent: à Zoug et à Zurich (peut-être aussi ailleurs) existe un Forum d'architecture; la revue «archithese» commente les tendances nouvelles de façon très approfondie, à un niveau intellectuel d'une hauteur parfois presque douloureusement vertigineuse; et «Hochparterre», l'«enfant terrible» parmi les magazines d'architecture, laisse l'éditorialiste Benedikt Loderer jouer un rôle analogue à celui de bouffon du roi.

La LSP se distingue de tout cela par son aspiration à la continuité, qu'elle mentionne dans ses buts statutaires en

parlant de «contribution au développement». Elle a déjà fait un premier pas en englobant le XIX^e et le début du XX^e siècle dans ses prises en considération et ses efforts de sauvegarde. Mais la vie continue, et la construction aussi...

Celle-ci fait penser actuellement à un triangle – le «triangle des Bermudes»? – Un des trois angles, c'est le Bauhaus des années vingt et trente, ou du moins ce qu'en a laissé subsister la «haute conjoncture». Du deuxième angle émane le parfum synthétique du post-moderne, forme plus hygiénique, mais aussi meilleur marché, de l'historicisme. Dans le troisième, on a la rébellion antirationnelle du déconstructivisme, qui fait tourner à l'absurde les structures architecturales. De temps à autre, on voit un brusque éclat de lumière, qu'on ne peut (encore)

capturer, mais qui donne de l'espoir.

L'architecture, depuis les anciens Grecs déjà, c'est les œuvres d'art des bâtisseurs. Il est significatif que, dans les revues d'architecture, les illustrations font presque toujours abstraction de ce qui entoure les bâtiments. C'est là que la LSP devrait intervenir. Elle devrait matérialiser son aspiration à la continuité et discuter de l'architecture actuelle compte tenu de ce qui l'environne. Ce ne serait pas alors un bâtiment pris isolément qui serait jugé, mais un quartier, une rue, et le créateur ne serait pas un bâtisseur isolé, mais la communauté de tous ceux – aux diverses époques – qui auront participé à l'œuvre d'ensemble.

«Patrimoine»: ce n'est pas une carte d'échantillons des anciennes et modernes tendances

architecturales, pas plus que les passagers d'un bus ne forment une famille. Pas plus que dans une famille tous ne doivent être du même avis, ne doit forcément régner l'uniformité dans les sites bâtis. Mais, dans une famille comme pour un environnement architectural, il faut qu'il y ait des principes communs et des vues réciproques. Concrétiser de tels principes et de telles vues, voilà qui serait une contribution de la LSP à l'architecture d'aujourd'hui.

Approuvé par le comité central, à l'intention de l'assemblée des délégués, le 24 mars 1990.

Le président
Ronald Grisard

Le secrétaire général
Hans Gattiker